



OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DU CANADA

Le 14 juillet 2022

OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DU CANADA (OHC) – MISE À JOUR D'UNE DÉFINITION DU PROGRAMME

OBJET

Réviser la définition de « revendeur » dans le cadre du Programme des OHC afin d'offrir un accès plus équitable au programme.

CONTEXTE

Cette modification à la politique vise à offrir un accès plus équitable au financement hypothécaire par l'entremise du Programme des OHC. Grâce aux données sur les prêts recueillies dans le Programme des TH LNH, la SCHL a observé que certains vendeurs offrent dans le Programme des OHC des TH LNH de prêts octroyés par des tiers initiateurs. Dans certains cas, ces tiers sont aussi des vendeurs. Or, lorsque des vendeurs, qui ne sont pas des revendeurs, proposent de vendre des TH LNH comportant des prêts octroyés par un tiers initiateur dans le cadre du Programme des OHC, ces TH LNH ne sont pas combinés à d'autres offres de vente de TH LNH contenant les prêts de l'initiateur pour former une seule attribution d'OHC. Il est donc possible que cet initiateur obtienne une attribution supérieure à l'attribution maximale d'OHC permise pour un seul vendeur.

Cette modification à la politique vise à limiter la possibilité pour les initiateurs et les vendeurs d'obtenir une attribution d'OHC qui dépasse l'attribution maximale permise pour un vendeur.

MODIFICATION DE LA POLITIQUE

Afin de veiller à ce que l'attribution des OHC soit fournie de manière plus équitable, le terme « revendeur » sera revu comme il est indiqué ci-dessous.

Définition de revendeur :

Un vendeur désigné comme revendeur dans le cadre du Programme des TH LNH sera également considéré comme tel dans le cadre du Programme des OHC pendant la période où cette désignation demeurera en vigueur.

Toutes les autres exigences et tous les autres processus du programme demeureront inchangés.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA MODIFICATION

Cet avis relatif à la politique entrera en vigueur le **1^{er} janvier 2023**.

Pour en savoir davantage sur ces changements, veuillez communiquer avec
Scott Allen, administrateur à la Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, au 416-594-8724.

